



Gouvernance économique et sociale en Afrique: quel rôle revient aux syndicats ?

A moins de quatre ans de l'échéance des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), fixé pour 2015, la situation en Afrique reste encore préoccupante. Il serait difficile pour le continent d'atteindre certaines cibles fixées surtout en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. En effet, la famine, la malnutrition, les maladies, le chômage, la dégradation de l'environnement, le déni des droits humains, les conflits armés, pour ne citer que ceux-là, font partie du vécu quotidien des milliers de populations africaines. Et pourtant, le continent regorge d'une immensité de potentialités, de ressources tant naturelles qu'humaines qui, exploitées convenablement permettraient aux Etats du continent de se tenir dans le concert des nations et de coexister avec le reste du monde dans la dignité, l'égalité et une véritable interdépendance. Mais, paradoxalement sur les 49 pays pauvres recensés de par le monde, 34 se retrouvent en Afrique, jadis berceau de l'humanité. Pourquoi une telle situation ?

La principale cause n'est rien d'autre que la mauvaise gouvernance à tous les niveaux, surtout sur les plans économique et social. Elle est généralement caractérisée par un pillage sans précédent des ressources, une rude corruption des dirigeants et agents de l'Etat, un faible niveau d'emploi décent et de protection sociale, des violations des droits humains et syndicaux dues à l'absence de démocratie, en est la principale cause. S'il est démontré que la question de la lutte contre la pauvreté est liée étroitement à la celle de la gouvernance, faut-il encore rappeler que la gestion de la chose publique en Afrique n'est pas toujours faite avec clairvoyance et intégrité. Les ressources internes issues de l'exploitation des richesses naturelles ainsi que les aides en provenance des partenaires sociaux et économiques sont, dans bien de pays, souvent mal utilisées quand elles ne sont pas purement et simplement détournées au profit d'intérêts particuliers.

L'engagement des syndicats est plus que déterminant dans ce processus. En tant que contre-pouvoirs et acteurs de développement, les syndicats doivent œuvrer davantage pour inverser les tendances actuellement en cours sur le continent. Pour se faire, ils doivent, par leur engagement soutenu par des propositions concrètes et actions visibles, contribuer à l'avènement d'une nouvelle société africaine basée sur les valeurs et principes de justice social et de dignité de la personne humaine.

La CSI-Afrique a, depuis sa création en 2007, jeté les fondements de cette action en faveur des populations du continent par différentes initiatives pour informer, former ses affiliés et faire des recherches sur des questions de gouvernance économique et sociale. Aussi, le plan stratégique issu de son second congrès de novembre 2011 ainsi

que les plans d'action afférents visent davantage à contribuer à relever les défis qui minent la gouvernance en Afrique en œuvrant pour :

- la consolidation des droits humains et syndicaux sur le continent;
- la promotion de la justice sociale et l'équité;
- la conception d'un nouveau modèle de développement pour l'Afrique basé sur la promotion du commerce intra-africain gage de l'intégration régionale, l'industrialisation et la transformation agricole.

Mais ces programmes et actions de la CSI-Afrique qui se situent dans la continuité des initiatives déjà entreprises, ne pourraient porter de fruits sans une mobilisation et action syndicales encore soutenues au niveau des pays. A cet effet, les syndicats africains doivent être à l'avant-garde afin d'attirer l'attention des dirigeants sur la meilleure allocation possible des ressources nationales en vue d'éradiquer la pauvreté et favoriser le plein emploi et la justice sociale. Pour ce faire, ils doivent :

- (i) continuer à développer leur capacité afin de mener des analyses assorties de propositions concrètes et crédibles sur la situation économique et sociale de leur pays dans l'optique d'éclairer l'opinion publique et ainsi soutenir leurs action;
- (ii) formuler des solutions alternatives valables face aux propositions formulées par les autorités nationales;
- (iii) exiger des gouvernements, leur implication dans l'élaboration et la formulation des politiques économiques et sociales afin que les droits et les intérêts des travailleurs soient pris en compte.

Dans le document sur le thème «Renouveler le mouvement syndical africain pour l'émancipation africaine» soutenant son second congrès, la CSI-Afrique a déjà jeté quelques bases pour un véritable progrès du peuple africain, pour une Afrique éveillée et prospère. Elle en appelle non seulement à la consolidation d'institutions démocratiques et des processus de prise de décisions inclusifs et délibératifs, au renforcement des institutions publiques, privées et non-étatiques mais également à la mobilisation d'un nouveau leadership engagé en faveur du bien-être et des intérêts des populations.

Le leadership syndical à tous les niveaux doit permanent engager des actions et politiques ou les consolider en faveur des populations africaines, en particulier ses travailleurs pour la concrétisation d'une telle vision, l'émancipation africaine.

Dans ce numéro :

Gouvernance économique et sociale en Afrique: quel rôle revient aux syndicats ? 1

La protection sociale dans l'économie informelle en Afrique: mythe ou réalité ? 2

Quel avenir pour le peuple africain dans la mondialisation ? 3

La protection sociale dans l'économie informelle en Afrique: mythe ou réalité ?

Selon l'histoire, l'économie informelle en Afrique plongerait ses racines loin dans les périodes coloniales. La violence de l'économie coloniale a dès ses débuts particulièrement visé la destruction d'une économie africaine de production et d'échanges déjà largement présente sur tout le continent. L'économie informelle s'est développée en parallèle avec une économie coloniale davantage préoccupée par l'appropriation territoriale et la destruction des économies locales que par la formation d'une véritable économie d'intégration. Elle constituait non seulement une économie de subsistance, mais surtout un espace de résistance de facto au rouleau compresseur colonial.

Plus d'un demi-siècle après les indépendances, l'économie informelle continue de croître au point d'être dominante sur tout le continent. Elle n'est certes pas une spécificité des économies africaines, mais ses caractéristiques et son importance dans la vie économique et sociale des populations africaines, lui confèrent une particularité remarquable surtout en Afrique subsaharienne. Par ses diverses activités, ce secteur assure des fonctions essentielles dans l'emploi, la production, la distribution des revenus, la satisfaction des besoins, la formation des jeunes, les échanges culturels, etc. Selon les statistiques de l'OIT relatives aux tendances de l'emploi en Afrique, la majorité de la population active se retrouve dans l'économie informelle à concurrence de 60 à 90% selon les pays. La plupart sont des femmes et des jeunes qui n'ont d'autre choix pour leur survie et subsistance.

Généralement, ce secteur clé des économies africaines est souvent caractérisé par l'absence de conditions de travail décent : des emplois de piètre qualité, peu productifs et faiblement rémunérés, l'absence d'hygiène et de sécurité au travail, une faible représentation syndicale, une protection sociale inadéquate ou existante. Ces situations justifient en quelque sorte la forte incidence de la pauvreté sur le continent, le travail informel étant fortement corrélé avec la pauvreté.

S'agissant de la protection sociale considérée comme une composante essentielle des stratégies de réduction de la pauvreté, il faut souligner que seulement moins de 10% de la population africaine bénéficie d'une protection souvent sous trois formes: prestations familiales, risques professionnels et pension de vieillesse. S'il est vérifié que la plupart des structures tant publiques que privées n'arrivent pas offrir des couvertures sociales raisonnables à leurs personnels, la situation au niveau des acteurs de l'économie informelle reste et demeure chaotique. Si la majorité des pays se retrouvent avec une couverture de moins de 10%, des efforts sont cependant réalisés

dans certains pays, notamment aux Iles Maurice et au Cap Vert où respectivement 50% et 27% de la population bénéficient de la protection sociale. Certains pays ont un taux de couverture en deçà de 20%, par exemple 13% au Bénin, 12% au Ghana.

Dans certains pays, des travailleurs de l'économie informelle par leurs initiatives et avec l'aide des syndicats et d'autres acteurs ont pu s'organiser et se doter de structures d'économie sociale (mutuelles de santé, coopératives d'épargne et de crédit, coopératives de métier...) visant à créer des conditions de travail acceptable et à offrir un minimum de protection sociale à leurs membres.

S'il est vérifié que la protection sociale constitue non seulement une nécessité pour tout individu mais aussi un droit fondamental et un déterminant essentiel du travail décent, son financement pose certes, de problèmes dans de nombreux pays. Elle doit de ce fait mériter une attention particulière de la part des acteurs de développement notamment les pouvoirs publics et les partenaires sociaux en l'occurrence les syndicats.

La protection sociale a été considérée par la CSI-Afrique comme une de ces priorités depuis sa création. Elle a été réaffirmée lors de son dernier congrès. Par différentes initiatives (information, recherches, directives) au profit de ses affiliés, elle s'est engagée en faveur de la recommandation de l'OIT relative aux socles nationaux de protection sociale, adoptée en juin 2012 à la 101^e CIT comme la 202^e recommandation de l'OIT.

Maintenant, les syndicats africains par leurs actions et initiatives doivent amener les Etats à mettre en œuvre cette recommandation pour jouer pleinement leur rôle d'Etat protecteur et mettre ainsi un terme aux cercles vicieux de la pauvreté sur le continent.

La protection sociale devrait être une réalité pour les acteurs de l'économie informelle en Afrique qui contribuent de façon non négligeable à la production et à la création de la richesse sur le continent. Outre l'engagement des acteurs syndicaux dans les instances de dialogue social, il faut aussi la mobilisation des autres acteurs sociaux et des partenaires en développement mais surtout l'engagement ferme des gouvernants visionnaires et de bonne foi pour que l'objectif de protection sociale pour tous soit concrétisé en Afrique.

« La protection sociale constitue une nécessité et un droit fondamental »

Quel avenir pour le peuple africain dans la mondialisation ?

La mondialisation souvent désignée comme étant l'expansion et l'harmonisation à l'échelle mondiale des liens d'interdépendance entre les nations, les activités humaines et les systèmes politiques, n'est un phénomène nouveau en Afrique. En effet, l'Afrique a fait son entrée dans ce processus depuis la conférence de Berlin en 1884, qui a marqué le début de la colonisation sur le continent. De la colonisation aux indépendances, elle en a payé les frais et continue toujours d'en payer aujourd'hui avec la nouvelle mondialisation. Qu'en sera-t-il de l'Afrique de demain ? Va-t-elle assister sans force à sa continuelle marginalisation ?

L'Afrique, avec l'immensité et la qualité de ses ressources naturelles et humaines, dispose des atouts nécessaires pour réussir son insertion dans une économie mondialisée marquée par trois phases. Cependant, elle n'arrive pas à tirer son épingle du jeu depuis son premier contact avec l'extérieur qui, sous le vocable de « mission civilisatrice » a été marqué par une exploitation dissimulée des ressources africaines par les puissances occidentales.

Si le vaillant peuple africain a pu tenir bon jusqu'à accéder à l'indépendance, il fallait lui trouver un autre remède pour continuer par siphonner ses ressources. Ainsi durant la deuxième mondialisation marquant les périodes post indépendances, le rôle des Etats a été réduit au profit de multinationales dont les interventions dans les anciennes colonies ont été soutenues par les pays industrialisés et couplées avec les programmes et réformes économiques des institutions de Bretton Woods, notamment les PAS, avec les privatisations effrénées des entreprises publiques. Tout ceci n'a fait que promouvoir l'exploitation des matières premières de continent sans aucun développement local mais plutôt avec d'énormes conséquences puisque le libéralisme, dont l'objectif est le profit, ne cherche pas à résoudre les problèmes des africains. Les séquelles sont encore vivaces sur le continent : baisse des investissements dans les secteurs sociaux, poids écrasant de la dette, pauvreté...

Aujourd'hui, dans ce processus de mondialisation, il est question de la libéralisation commerciale ou du commerce équitable avec les accords commerciaux tels que les APE dont les populations ne pourraient pleinement tirer profit. Il est donc clair que les règles de ce nouveau jeu ont été déjà définies d'avance et dans l'intérêt des initiateurs comme ce fut toujours le cas. Dans ce concert des nations, on voit aujourd'hui une Afrique qui produit tout et qui en même importe tout.

Quelle absurdité de voir l'Afrique importer du chocolat alors qu'elle est le premier producteur mondial du cacao. Elle produit de l'arachide, du coton et des phosphates mais importe des huiles d'arachide et de coton pour sa consommation locale et des engrais pour son agriculture. Et ce n'est pas tout.

Les ressources minérales africaines (diamant, or, platine, uranium, chrome, manganèse, cobalt, phosphates, aluminium, vanadium, fer...) qui font partie des plus prisées au monde, sont souvent vendues à vil prix à l'état brut et donc générant peu de valeur ajoutée

pour le continent. Encore plus, les revenus issus de ces ventes servent parfois à alimenter les conflits armés dans certaines régions du continent.

La mondialisation exige aussi aujourd'hui l'usage des nouvelles techniques d'information et de communication, la protection de l'environnement, l'équité, la justice sociale...

Comment l'Afrique de demain peut-elle valablement répondre à ce nouveau rendez-vous de la mondialisation ?

Il faut une Afrique unie, plus forte et éveillée pour y répondre. Cette union source de puissance et cet éveil supposent des actions dynamiques, notamment l'élaboration de politiques et stratégies de développement répondant aux réalités et aspirations du peuple africain.

L'Afrique de demain doit développer des politiques centrées sur : (i) la promotion de l'agriculture pour assurer une autosuffisance alimentaire à sa population, (ii) l'industrialisation forte et soutenue et la promotion des infrastructures pour valoriser ses ressources agricoles et minérales, (iii) la promotion du commerce intérieur pour assurer l'intégration de ses différentes régions et, (iv) la mobilisation des ressources internes pour faire face à la financiarisation croissante de l'économie et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Tous les segments de la société africaine, hommes ou femmes, jeunes ou âgés, gouvernants ou sujets doivent fortement s'impliquer dans cette dynamique dans l'intérêt de tous.

A cet effet, la vision du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est salu- taire et mérite d'être rapidement concrétisé car depuis plus de 10 ans, l'idéal du NEPAD piétine à prendre forme. Toutefois certains de ses projets ou programmes méritent d'être repensés en tenant compte des réalités actuelles des populations et des derniers développements dans les contextes économique, sociale et politique sur le continent.

A ce titre, la CSI-Afrique a retenu à l'issu de son dernier congrès «Changer la mondialisation» comme l'une de ses priorités pour son plan stratégique pour la période 2012-2015. Elle entend donc y parvenir en contribuant à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement pour l'Afrique et en collaborant avec la CSI et les Fédérations Syndicales Internationales pour la mise en œuvre d'un modèle de mondialisation juste et équitable favorable à la promotion de l'emploi décent. Elle en appelle donc ses affiliés à des actions et activités aux plans national et régional pour que ces objectifs soient atteints dans l'intérêt de tous les travailleurs.

« Il faut une Afrique unie, plus forte et éveillée pour répondre au nouveau rendez-vous de la mondialisation »



CSI-AFRIQUE

Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
BP. : 4401
LOME - TOGO

Tel. : 00228 22 25 07 10
Fax : 00228 22 25 61 13
Email : info@ituc-africa.org
Web: www.ituc-africa.org

Organisation Régionale Africaine

La CSI-Afrique est une organisation syndicale panafricaine créée en novembre 2007 à la suite de la fusion de deux anciennes organisations syndicales africaines, à savoir l'ORAF-CISL et l'ODSTA. Elle se donne pour mission « de renforcer les syndicats en Afrique et de permettre à tous les travailleurs africains de parler d'une seule et même voix pour assurer un environnement de travail sain et sécurisant et une vie décente pour tous, en luttant contre toutes formes d'exploitation et de discrimination, en défendant les droits humains et syndicaux, en faisant la promotion de la justice sociale, de la paix et de la démocratie tout en continuant par préserver l'environnement ».

La CSI-Afrique représente plus de 16 millions de travailleurs organisés au sein de 90 centrales syndicales dans 48 pays sur le continent.